

" Il faut nous annexer aux Etats-Unis, afin d'avoir notre part de ce commerce."

Sir LEONARD TILLEY : Très peu ont dit cela.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je suis heureux d'entendre le ministre des finances déclarer que très peu ont dit cela. Cependant il s'est trouvé des hommes qui ont fait savoir aux Etats-Unis qu'il nous faut l'annexion, puis que nous n'avons pas le commerce des Antilles espagnoles. Quelles conséquences cela pouvait-il avoir ? Nous savons que les hommes d'Etat américains désirent reculer les frontières de leur pays ; ils aimeraient à s'adjoindre le Canada ; ils se sont dit : résistons encore quelque temps ; refusons toute réciprocité, et le Canada nous tombera dans la bouche comme un fruit mûr.

Qu'est-il résulté de tout cela ? Il se trouve aujourd'hui que le Congrès est réuni à Washington, que ce même traité avec l'Espagne n'a pas la moindre chance d'être ratifié.

L'honorable monsieur dit qu'il a beaucoup entendu parler de nos efforts pour étendre le commerce du Canada, que nous avons nommé deux commissaires en Angleterre, et que cependant on ne connaît encore aucun résultat. Les Etats-Unis ont nommé des ambassadeurs en France et en Espagne, et cependant on ne connaît encore aucun résultat.

Croyez-moi, M. l'Orateur, et la majorité de cette Chambre et du pays me croira lorsque je dirai que le gouvernement s'occupe activement, constamment, à développer le commerce du Canada et à obtenir des traités de commerce avec les différents pays civilisés du globe. Et je suis heureux de pouvoir ajouter qu'en cela nous recevons du gouvernement de Sa Majesté toute l'assistance possible. C'est ainsi qu'il a adopté une mesure que l'honorable monsieur considérera peut-être insuffisante, mais que je regarde, moi, comme très importante ; il a adjoint notre haut commissaire, sir Charles Tupper, à l'ambassadeur anglais à Madrid, afin de négocier un traité entre le Canada, comme faisant partie de l'Angleterre, et non seulement les Antilles espagnoles, mais l'Espagne elle-même. Il en est ainsi pour la France. L'attention du gouvernement a été constamment tournée de ce côté. Les changements continus survenus dans le gouvernement français et différentes circonstances qui se sont produites dans notre propre gouvernement ont été cause que nous n'avons pu encore amener ce pays à aborder la question avec un désir sincère d'en arriver à une conclusion, mais d'un moment à l'autre les négociations peuvent aboutir. Dans tous les cas, nous tiendrons bon, nous continuerons à " piocher," comme disait Abraham Lincoln ; nous profiterons de toutes les occasions pour étendre et développer le commerce extérieur du Canada.

L'honorable monsieur félicite la Chambre de ce qu'il n'est pas question du Pacifique Canadien. Cela est très bien. Il n'y avait aucune nécessité d'en parler, vu que nous ne nous proposons pas pour le moment de soumettre à la Chambre aucune législation sur ce sujet. Ce que nous ferons dans et pour l'avenir de ce chemin de fer, l'avenir le dira. Pour le présent nous ne parlons pas du chemin de fer du Pacifique Canadien, parce que nous n'avons pas l'intention de demander à la législature de voter une loi concernant cette entreprise. L'honorable monsieur pose une foule de questions sur les progrès des travaux, les rampes, et autres questions de cette nature. Le rapport du ministre des chemins de fer règlera ce point. Et l'honorable monsieur a inutilement encombré son discours en parlant de ces choses.

Je ne vois aucun avantage à suivre l'honorable monsieur dans ses longues remarques sur les différentes questions d'intérêt public. C'est une perte de temps de discuter ces choses avant que les faits et les documents soient devant la Chambre. Ainsi, je ne dirai rien de la question des chemins de fer, des terres de la couronne, des recettes de la vente des terres ou autres.

Cependant, j'attire l'attention de la Chambre sur les remarques injustes et ironiques que l'honorable monsieur s'est permises au sujet des recettes de la vente des terres. Il dit que les recettes ont été de tant, les dépenses de tant, et que le surplus en caisse est très minime. Il aurait dû ajouter que les recettes ne comprenaient que le produit des ventes de l'année, tandis que les dépenses comprenaient celles de l'arpentage, qui est fait pour toujours. Le gouvernement a fait arpenter township après township—presque un royaume en étendue—et nous avons payé ces travaux d'arpentage, qui sont faits pour toujours ; mais les recettes ne comprenaient que les ventes d'une année.

L'honorable monsieur aimerait beaucoup à savoir si un acte relatif aux fabriques sera présenté. L'honorable député de Cornwall (M. Bergin) s'est immédiatement porté à la rescousse, de crainte qu'il y eut un abandon du devoir. Nous saurons bientôt, lorsque l'acte de mon honorable ami sera devant la Chambre, dans quel sens cette question sera traitée. Au sujet de la loi des fabriques, la question peut se résumer ainsi : Il y a déjà une loi concernant les fabriques dans deux provinces. Si, en aucun temps, il est jugé nécessaire, pour la protection de la vie et de la propriété, de déclarer crime ou délit, toute infraction à la loi des fabriques, c'est ici qu'il faudra agir. Les législatures provinciales n'ont pas le droit de déclarer délit une infraction à la loi ; elles ont le droit cependant d'imposer des pénalités de droit civil pour toutes infractions à leurs propres lois. La constitution décrète qu'elles peuvent imposer des pénalités pour la sanction de leurs lois, mais elles ne peuvent en aucune manière intervenir dans les questions de droit criminel.

L'honorable monsieur prétend aussi que nous aurions dû faire mention d'un acte pourvoyant à la représentation de la population du Nord-Ouest. Avant d'entreprendre cela, je crois qu'il nous faut savoir quelle population il y a là, comment elle est divisée, où sont ses établissements, quelles divisions sont à faire, de quelle manière les franchises électorales seront exercées, et ce que sont ces franchises électorales. Il est impossible de régler cette question d'une manière satisfaisante avant de connaître le chiffre de cette population, de savoir où elle est située, sur quelle étendue elle est disséminée, afin que nous puissions, si le parlement le juge à propos, leur donner une représentation dans cette Chambre.

Le temps viendra avant longtemps, où ses districts seront érigés en provinces, et alors, nécessairement, elles seront représentées dans le parlement comme toutes les autres provinces. La première chose à faire, c'est d'obtenir un recensement.

L'honorable monsieur s'oppose fortement à certaines remarques que j'ai faites en Angleterre, lorsque j'ai dit que les libéraux-conservateurs étaient les vrais libéraux du pays. J'ai souvent dit la même chose dans cette Chambre et devant le peuple ; je n'avais aucune raison pour ne pas le répéter en Angleterre. Je crois que le parti libéral-conservateur est le parti du progrès, le parti qui développera le pays. Je crois que si les honorables messieurs de l'autre côté réussissent à prendre notre place, ils introduiraient une politique de restriction, et la prospérité du pays serait entravée et retardée. Voilà ce que j'ai dit là-bas et je le répète ici.

Il prétend que j'ai représenté son parti sous un faux jour lorsque j'ai dit que le parti conservateur s'inspirait de l'Angleterre et l'autre de la république voisine. Je croyais leur avoir rendu pleine justice en disant qu'ils étaient aussi loyaux et aussi dévoués aux intérêts de l'Angleterre que les conservateurs. C'est tout ce que je pouvais dire. Bien que j'eusse pu le faire, je n'ai pas dit qu'ils étaient anxieux d'obtenir des changements constitutionnels. J'ai simplement dit que leur législation, dans son ensemble, s'inspirait des Etats-Unis, de la république voisine, et si vous examinez les statuts de 1874 à 1878, je crois que vous en verrez la preuve.